

**Règlement du Jeu -
JEU RENTREE DES CLASSES - TEST PERSONNALITE**

Du 24 AOUT AU 16 SEPTEMBRE 2017

Article 1 : Société Organisatrice

La Société INTERSPORT France, société anonyme au capital de 9.500.000 euros, dont le siège social est sis à Longjumeau (91160) - 2 Rue Victor Hugo - B.P. 500, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro B 964 201 123 (la « Société Organisatrice »), organise, du 24 aout au 16 septembre 2017, un jeu sans obligation d'achat intitulé «JEU RENTREE DES CLASSES - TEST PERSONNALITE ».

Le jeu est accessible sur la page Facebook INTERSPORT France à travers les mises en avant du **JEU RENTREE DES CLASSES - TEST PERSONNALITE**.

Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne en faisant la demande avant la clôture du jeu, en écrivant à l'adresse suivante : Service Clients INTERSPORT – 0 800 05 49 19

Article 2 : Les participants

Ce jeu est ouvert aux personnes physiques résidant en France métropolitaine (Corse comprise).

Ne peuvent pas participer au jeu les personnes, physiques ou morales, ayant participé à quelque titre que ce soit, à l'organisation du présent Jeu, ainsi que les membres de leurs familles respectives vivant sous le même toit. Les collaborateurs de la société organisatrice ne peuvent pas participer au jeu.

Article 3 : Modalités de participation

Le participant peut jouer gratuitement et sans obligation d'achat en se connectant sur le site inter INTERSPORT.fr du 24 aout au 9 septembre 2017.

Pour participer, il devra réaliser un test de personnalité s puis remplir le formulaire de participation et cliquer sur « Jouer ».

Pendant toute la durée du jeu, 50 gagnants seront tirés au sort parmi les participants ayant répondu aux conditions de participation.

La participation est limitée à une personne par foyer. Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois au jeu pendant toute la durée du jeu **JEU RENTREE DES CLASSES - TEST PERSONNALITE** soit du 24 aout au 9 septembre 2017.

Toute tentative de fraude de la part d'un participant pourra entraîner la nullité de sa participation sur l'ensemble du jeu.

Il est précisé notamment qu'un joueur qui se serait créé plusieurs comptes avec la même adresse, le même nom ou toute identité, serait disqualifié et ne pourrait prétendre au gain qui lui aurait été attribué.

La société organisatrice se réserve le droit de vérifier le nombre d'inscriptions liées à une même adresse IP et de demander tout justificatif concernant les identités des participants inscrits depuis une même adresse IP et ce exclusivement dans le cadre du jeu **JJEU RENTREE DES CLASSES - TEST PERSONNALITE** soit du **24 aout au 9 septembre 2017**.

Il appartient au participant de s'assurer qu'il puisse être contacté par le bié de sa boîte mail, et que l'adresse électronique fonctionne normalement. Dans le cas contraire, le gain éventuel ne pourra être attribué. Une réclamation ne pourra être acceptée si le participant est empêché pour une quelconque raison de lire son courrier électronique ou de recevoir un appel sur son téléphone.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur âge par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des bulletins de participation reçus, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux bulletins des gagnants potentiels. Toute mention fautive, incohérente ou contraire au présent règlement entraînera l'élimination immédiate de leur participation.

Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du jeu (*méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet de hasard par exemple...*), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un participant entraînera la nullité de tous ses bulletins de participation.

Seules seront prises en compte les participations sur le site INTERSPORT.fr. Aucune participation par téléphone, courrier ou courrier électronique ne sera prise en compte.

Article 4 : Désignation du gagnant

50 lots sont mis en jeu pendant la durée du jeu selon le jour calendaire (voir tableau dans article 5).

50 gagnants seront tirés au sort à l'issue du jeu, par l'un des modérateurs de l'équipe internet, parmi l'ensemble des participants ayant répondu positivement à la mécanique de participation INTERSPORT France concernant le jeu **JEU RENTREE DES CLASSES - TEST PERSONNALITE** soit du **24 aout au 9 septembre 2017**. La clôture du jeu sera effective le 23 mai 2017 à minuit.

La désignation du gagnant du jeu sera annoncée sur la page Facebook INTERSPORT France au plus tard le **1er Octobre 2017 à 18H00**.

Article 5 : Les prix (dotations)

5.1.

50 gagnants remporteront 1 carte cadeau de 100 euros Intersport. 50 lots sont ainsi mis en jeu : (*Voir descriptif en annexe*). Ci-dessous un tableau représentatif du lot à gagner :

<u>DATES</u>	<u>LOTS</u>
<u>24 aout au 9 septembre 2017</u>	<u>50 cartes cadeau Interpsort</u>

5.2.

Le lot offert aux gagnants ne peut donner lieu de la part du gagnant à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Enfin, la Société organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots, en tout ou partie, par d'autres de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment rupture même momentanée de la prestation.

Article 6 : REMISE DU LOT

Le lot sera remis au gagnant par voie postale à l'adresse indiquée par celui par message privé suite à la prise de contact à l'issue du tirage au sort **avant le 1er Novembre 2017**.

Le lot est nominatif et ne peut être transmis à des tiers. Le lot non réclamé **avant le 27 octobre 2017** sera considéré comme restant propriété de la Société Organisatrice.

Cette demande devra être adressée par courriel à l'adresse suivante :

INTERSPORT France
2 Rue Victor Hugo - B.P. 500

Le Participant devra préciser également les éléments suivants :

- ses coordonnées (civilité, nom, prénom, code postal, ainsi que l'adresse électronique utilisée pour la participation).
- l'objet de sa réclamation.

La Société organisatrice, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Le gagnant ne pourra demander aucune compensation à la Société organisatrice, ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Article 7 : Conditions

Ce jeu est gratuit et n'implique aucune obligation d'achat pour les participants. Le fait même de participer au **JEU RENTREE DES CLASSES - TEST PERSONNALITE** implique l'acceptation des conditions du règlement du jeu. Les participants autorisent les organisateurs à éventuellement citer leur nom à l'occasion d'expositions, d'annonces presse ou tout autre événement ayant trait à la promotion d'INTERSPORT. Toutefois, ils pourront indiquer à INTERSPORT par écrit leur volonté de ne pas voir leurs clichés utilisés à ces fins.

Les frais de participation au jeu (par exemple les frais de connexion internet pour les participants qui ne disposent pas d'une connexion illimitée) sont à la charge du participant.

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par la société organisatrice et le Jury de l'opération.

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la mauvaise utilisation ou du dysfonctionnement des serveurs, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique prévue dans le cadre du présent .

Article 8 : REMBOURSEMENT DES FRAIS D’AFFRANCHISSEMENT ET DE PARTICIPATION

8-1 Pour la demande du présent règlement_

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront remboursés, par l'envoi d'un timbre au tarif lent en vigueur (base 20g) sur simple demande écrite sur papier libre envoyée, dans un délai ne pouvant excéder 15 jours calendaires à compter de la fin de l'opération (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

INTERSPORT France - JEU RENTREE DES CLASSES - CALENDRIER

2 Rue Victor Hugo - B.P. 500

Le remboursement des frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement est limité à un seul par foyer (personne sous le même toit).

Le participant au jeu devra impérativement préciser et joindre sur sa (ses) demandes de remboursement ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville).

8-2

Toute demande illisible, raturée, incomplète ou encore expédiée hors délai sera considérée comme nulle.

Aucune demande de remboursement de timbre ne pourra être honorée si les conditions indiquées ci-dessus ne sont pas remplies. Aucune demande de remboursement ne pourra être effectuée par téléphone ou par Internet. Les demandes de remboursement des frais d'affranchissement seront honorées dans un délai moyen de 6 à 8 semaines à compter de la réception de la demande écrite.

Article 9 : Renseignements et inscriptions

Toutes les informations utiles se trouvent sur la page Facebook INTERSPORT France du 24 aout au 9 septembre 2017.

Article 10 : Loi informatiques et libertés

La Société INTERSPORT France, société anonyme au capital de 9.500.000 euros, dont le siège social est sis à Longjumeau (91160) - 2 Rue Victor Hugo - B.P. 500, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro B 964 201 123 (la « Société Organisatrice »), fait l'objet d'un traitement informatique destiné au bon fonctionnement de l'application, qui seront effacées une fois l'opération terminée, et celles que vous choisirez explicitement de fournir à INTERSPORT via le formulaire d'inscription.

Politique de confidentialité - Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que dans le cadre du jeu **JEU RENTREE DES CLASSES - TEST PERSONNALITE**.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à INTERSPORT France - **JEU RENTREE DES CLASSES - TEST PERSONNALITE** - 2 Rue Victor Hugo - B.P. 500. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données

vous concernant. Les données à caractère personnel des participants recueillies dans le cadre du jeu par INTERSPORT en sa qualité de responsable du traitement seront utilisées à des fins d'organisation du Jeu, d'établissement de statistiques. La communication des données indiquées est obligatoire (prénom, nom, et adresse postale). Le défaut de communication de ses données aura pour seule conséquence de ne pas prendre en compte l'inscription du Participant pour le jeu.

ANNEXE : LISTE DES DOTATIONS

<u>DOTATIONS</u>	<u>Nombre de cartes</u>	<u>Valeur unitaire</u>	<u>Valeur totale</u>
<u>Cartes cadeau</u>	50	100 €	5000 €